



POLE JURIDIQUE PROCES – VERBAL COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

**REUNION DU 5 JUIN 2021
PV N. 7**

PRESIDENT : M. Christian PARTHONNAUD

PRESENTS : Mme Isabelle BERSOUX – Mrs Marc RENON – Cédric LEBLANC – Kévin SIMOES

EXCUSE : M. Camaridine MISTOIH

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de **notifications officielles aux clubs**. Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel du District de Football de la Haute-Vienne dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF.
Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

1 – Présentation

Le Président, Christian PARTHONNAUD, ouvre la séance en remerciant les membres de leur présence et de leur implication au sein de cette commission. Il prie les membres d'excuser M. Camaridine MISTOIH, retenue par d'autres obligations.

Après un tour de table où chacun se présente, le Président explique le rôle de la commission «Statuts et Règlements».

2 – Rappel des principes de la Charte Ethique

Il est rappelé les obligations d'un membre de commission de District notamment en ce qui concerne le devoir de réserve qu'il doit avoir à l'égard de toutes informations ou discussions. Tout comme le fait qu'il est important de dissocier l'engagement envers son club de celui du District.

(Extrait du règlement disciplinaire de la FFF)

« Tout comportement contraire à la morale, à l'éthique ou portant atteinte à l'honneur, à l'image ou à la considération de la F.F.F., de ses Ligues ou Districts, de la Ligue de Football Professionnel, d'un



POLE JURIDIQUE PROCES – VERBAL COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

de leurs dirigeants, d'un assujetti ou d'un tiers, ou, plus généralement, du Football Français peut donner lieu à l'engagement de poursuites disciplinaires »

3 – Composition et fonction des membres de la Commission

- Président : M. Christian PARTHONNAUD
- Vice-président délégué : M. Marc RENON
- Secrétaire : M. Kevin SIMOES
- Membres : Mme Isabelle BERSOUX – Mm Cédric LEBLANC et Camaridine MISTOIH

► Vote à l'unanimité de la composition et des fonctions de chaque membre.

4 – Modification des Statuts du District de Football de la Haute-Vienne

ARTICLE 8 - Objet

ARTICLE 12 - Assemblée Générale

- Modification de l'article 12.4 - Attributions (de l'Assemblée Générale)
- Modifications de l'article 12.5.1 - Convocation

ARTICLE 13 - Comité de Direction

- Modifications de l'article 13.4 - Mandat

ARTICLE 14 - Bureau

- Modifications de l'article 14.1 - Composition

ARTICLE 22 - Conformité des Statuts et Règlements des Districts

ARTICLE 23 - Formalités

5 – Modification des Règlements généraux du District de Football de la Haute-Vienne

ARTICLE 8 - Equipe de jeunes (Entente)

ARTICLE 8 bis - Les ententes seniors masculines

Création et modification de l'article 8 bis en remplacement de l'ancien article 9

ARTICLE 9 - Contrôle médical



POLE JURIDIQUE PROCÈS – VERBAL COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

6 – Règlement intérieur du District de Football de la Haute-Vienne

Création d'un règlement intérieur.

7 – Règlement Critérium Foot Loisirs/Entreprise à 8 seniors saison 2021/2022

Création d'un règlement pour le Foot à 8 Seniors.

Procès-verbal validé par le Secrétaire Général, Mounir SISSAOUI

Le Président

Christian PARTHONNAUD

Le Secrétaire

Kevin SIMOES